



LEGIO MARIAE

REGIA DE LOMÉ

"Mère de la Divine Grâce"

CONSEIL SUPERIEUR

C.E.S.A.L. Bd des Armées

B.P. 3038

LOMÉ – TOGO

Téléphone : 00228-2211339

Fax : 00228-2211339

e-mail : regialome@hotmail.com

TRAITEMENT DES RAPPORTS D'ACTIVITES AU CONSEIL SUPERIEUR

Le Conseil Supérieur reçoit :

- 1) Les rapports de ses praesidia rattachés au moins une fois par an,
- 2) Une fois par trimestre les rapports des conseils rattachés
- 3) Et chaque mois le rapport de la Curia Junior.

Ce rapport est lu à la réunion du Conseil Supérieur par un officier du praesidium / du Conseil rattaché d'habitude le Secrétaire.

Chaque rapport ou groupe de rapports est suivi de commentaire.

Si les officiers des conseils sont présents à la réunion, ils présentent leurs propres rapports.

Dans le cas des conseils éloignés, ces rapports sont présentés par les correspondants au Conseil Supérieur si ces derniers sont absents.

Le correspondant prépare un résumé des procès verbaux des trois dernières réunions tenue par le conseil.

Le résumé des procès verbaux des trois dernières réunions tenues par chaque conseil doit fournir les informations suivantes :

1- Le conseil se compose de :Praesidia Adultes ; Praesidia Jeunes.

Total Actifs = ; Total Auxiliaires =

2- Présence des officiers du conseil à ces trois réunions mensuelles tenues :

Directeur Spirituel :

Président (e) :

Vice – Président (e) :

Secrétaire :

Trésorier (ère) :

3- Présence des membres du conseil à ces trois réunions mensuelles tenues : Total Présent sur un effectif total de membres du conseil.

4- Extension et recrutement : Création de nouveaux praesidia ; membres actifs ...; Auxiliaires ; Prétoriens ; Adjutoriens ; Exploratio Dominicalis ;..... etc

5- Manifestations organisées pendant la période (Acies, Sortie Annuelle, Retraite fermée, fête des praesidia, réunion générale, congrès, etc ...)

6- Les points importants des rapports annuels présentés par les praesidia, les travaux apostoliques (On peut grouper les activités de deux ou plusieurs praesidia.)

* Les travaux – Résumé des travaux – Résultats des travaux.

7- Chaque comitium doit avoir de plus dans un rapport résumé, les informations sur les réunions des curiae qui lui sont affiliées : les présences, quelques détails des rapports annuels de ses praesidia, les nouveaux praesidia, les manifestations légionnaires organisées, etc ...

N.B. : LISEZ BIEN VOS RAPPORTS.

RESUMEZ SEULEMENT LES POINTS IMPORTANTS.

DONNEZ UNE COPIE AU BUREAU.

ATTENTION EN 5 MINUTES.